

Permanences de l'ADIL 57 (Association Départementale sur le Logement de la Moselle)

Depuis février 2010, des permanences ont lieu au siège de la CCPOM tous les 2^{ème} mercredi du mois, de 14h00 à 17h.

Le calendrier des permanences est disponible auprès des services de la CCPOM et des communes.

L'ADIL a pour objectif de fournir à l'ensemble des Mosellans **une information complète, neutre, objective et gratuite sur toutes les questions relatives à la thématique du logement.**

Les questions traitées par l'ADIL sont, par exemple, les éléments à prendre en compte pour le choix d'un logement, les prêts et aides au logement, les responsabilités en matière de construction, le droit à la location, la copropriété, etc.

Un Conseiller juriste de l'ADIL 57 assurera la permanence et répondra aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, rénover un logement :

- plans de financement personnalisés
- contrats avec les professionnels,
- dispositifs d'accès au droit,
- rapports locatifs, copropriété,
- impôts et fiscalité de l'immobilier,
- autorisations de construire, qualité de l'habitat,
- Information sur les marchés locaux de l'habitat.....

Cette information est complète, neutre, objective et gratuite.

L'ADIL de la Moselle est conventionnée par le Conseil Général et le Ministère en charge du logement.